MERTZWILLER

S'Dorf hewe un s'Dorf drewe

ARRETE COMMUNAL

A.T. 2026/52

Le Maire de la Commune de Mertzwiller

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions des départements et des communes.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2542-2

VU l'exercice PPi Dépôt de Munitions de Neubourg qui se tiendra le mercredi 1er juillet 2026,

ARRETE

Article 1er :
En raison de l'exercice PPi Dépôt de Munitions de Neubourg qui se tiendra le mercredi 1er juillet 2026, le stationnement sera interdit sur les deux places de parking devant la mairie ainsi que les cinq places de parking à l'entrée de la rue du Lin, du mardi 30 juin 2026 à partir de 21h jusqu'au 1er juillet 2026 à 14h.

Article 2 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents communaux.

Article 3 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de REICHSHOFFEN
- Service Technique

Mertzwiller, le 25 juin 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

MAIRIE DE MERTZWILLER ★ Bas-Rhin ★

POUR AMPLIATION
Mertzwiller, le 25 juin 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

MAIRIE DE MERTZWILLER ★ Bas-Rhin ★

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Mairie - 17, rue de la Liberté
67580 MERTZWILLER
03 88 90 30 02
mairie@mertzwiller.fr
www.mertzwiller.fr